

Date de convocation : 29/06/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le quatre juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17)

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Christophe MOULIN), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Pascal GOUY), Thierry SABOT (pouvoir à Fanny MOURIER) (5)

Absente : Colette MORIN (1)

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aménagement OUEST – convention avec le Département de la Haute-Loire

DCM 20220704-7

Monsieur Le Maire rappelle les travaux de voirie de l'aménagement de la Rue devant l'Eglise lors de l'Aménagement OUEST. Il indique que le Département de la Haute-Loire a été sollicité car la route est départementale.

Le Département propose de signer une convention ayant pour objet de préciser les modalités de participation du Département de la Haute-Loire au financement des travaux d'aménagement de l'entrée OUEST, RD n°44 au droit de l'Eglise entre les PR 44+000 et 44+170.

La somme forfaitaire de 28 920 € sera versée par le Département de la Haute-Loire à la Commune de DUNIERES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

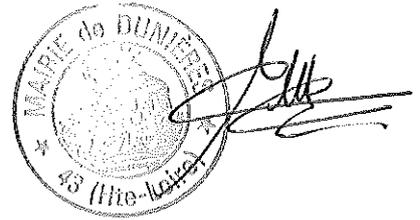
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à émettre le titre de recettes correspondant.

AR Prefecture

043-214300873-20220704-DCM20220704_7-DE
Reçu le 19/07/2022
Publié le 19/07/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220704-DCM20220704_7-DE
Reçu le 19/07/2022
Publié le 19/07/2022